



Communiqué de Presse

Report de la revalorisation des pensions ? Augmentation différenciée ? Inacceptable dans les deux cas !

La CFDT Retraités et l'UNSA Retraités s'opposent radicalement au projet gouvernemental de non revalorisation des pensions pour l'ensemble des retraités le 1^{er} janvier prochain.

En effet, la proposition annoncée par Laurent Wauquiez, n'est comme en 2020, qu'une augmentation différenciée des pensions avec une perte de pouvoir d'achat pour 56 % des retraités qui ne seront pas concernés par l'ajustement de juillet 2025. Soit un doublement par rapport à 2020 du nombre de retraités perdant du pouvoir d'achat.

La CFDT Retraités et l'UNSA Retraités dénoncent cette proposition qui remet en cause le cadre contributif des régimes de retraite et modifie durablement les niveaux relatifs des pensions versées comme l'indiquait le Conseil constitutionnel dans sa décision du 20 décembre 2019.

Par rapport à 2020, le seuil retenu pour différencier les petites retraites, épargnées par la désindexation partielle, est beaucoup plus bas : 1426 euros contre 2000 euros en 2020 ! Le nombre de retraités pénalisés serait beaucoup plus important et la mesure encore plus régressive que celle portée par le gouvernement d'Edouard Philippe.

À l'époque, le Conseil constitutionnel avait émis des réserves tout en acceptant la mesure à titre exceptionnel. Si le gouvernement venait à réitérer le dispositif, il serait logique que le Conseil constitutionnel ne valide pas une disposition qui deviendrait alors habituelle et discriminatoire.

D'autre part, la pension moyenne de la retraite de base (hors complémentaire) est de 814 € brut mensuels pour les retraités du privé. Une hausse de 0,9 % au 1^{er} janvier sur la pension de base représenterait donc un peu plus de 7 € par mois en moyenne. Soit 84 € sur un an.

Rappelons que de 2017 à 2022, les pensions ont connu une perte de pouvoir d'achat de 3.2% (Source DREES), et que cette proposition persisterait dans la voie de l'appauvrissement des retraités.

La CFDT Retraités et l'UNSA Retraités refusent toute mesure de report de la revalorisation des pensions et la sous-indexation de la revalorisation des pensions par rapport à l'inflation.

La CFDT Retraités et l'UNSA Retraités revendiquent une revalorisation au 1^{er} janvier de **toutes les pensions**, indexée sur l'inflation subie au cours de l'année 2024, **et une revalorisation supplémentaire des basses pensions** par une augmentation du Minimum Contributif, **pour tendre à une pension égale au SMIC net pour une carrière complète.**

Contact :

UCR- CFDT : contact@retraites.cfdt.fr

UNSA Retraités: retraite@unsa.org